



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel**

**Pôle Environnement et Guichet unique ICPE**

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande de permis de construire concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque**

**Commune de DECIZE**

Il sera procédé du lundi 29 octobre au mercredi 28 novembre 2018 inclus, soit pendant une période de 31 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE DECIZE, concernant une centrale photovoltaïque située sur la commune de DECIZE.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'un parc solaire d'une puissance de 14,018 MWc comprenant 38 940 modules, un poste de livraison et sept locaux électriques type conteneurs pour les onduleurs, situé ZA du Four à Chaux - Varennes des Simons, sur le territoire de la commune de DECIZE.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est situé, pour tout ou partie, dans un rayon d'affichage de 2 km du projet, soit les communes de : CHAMPVERT, DEVAY, DECIZE et SAINT-LEGER-DES-VIGNES (Nièvre).

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et les avis des services consultés, sera déposé dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes SUD NIVERNAIS.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de DECIZE, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Claude BIANCALANA, à la mairie de DECIZE, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre par voie électronique à l'adresse suivante : [REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR](mailto:REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) – onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques Etat") dans les meilleurs délais.

.../...

L'avis d'enquête et le dossier de demande de permis de construire seront consultables sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques Etat").

M. Claude BIANCALANA, fonctionnaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

M. Claude BIANCALANA se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de DECIZE les :

- lundi 29 octobre 2018 de 9H00 à 12h00
- samedi 10 novembre 2018 de 9H00 à 12H00
- mercredi 21 novembre 2018 de 14H30 à 17H30
- mercredi 28 novembre 2018 de 14H30 à 17H30

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : M. Stéphane BOURCIER – P&T TECHNOLOGIE– Rue du Pré Long - Val d'Orson – 35770 VERN-SUR-SEICHE (Téléphone : 02.99.36.34.00 – Courriel : [bourcier@pt-technologie.fr](mailto:bourcier@pt-technologie.fr)).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de DECIZE, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral, qui sera notifié au responsable du projet.